

**CURIEUX RETOUR D'UN COURRIER DESTINÉ A
UN PRISONNIER CIVIL DE DIEST EN 1918.**

Par Philippe GEUBEL

Nous décrivons une enveloppe envoyée de VIVIEZ en Aveyron (F.) à destination de DIEST (B.) et retournée à l'expéditeur. Nous la placerons dans son contexte historique.

Description

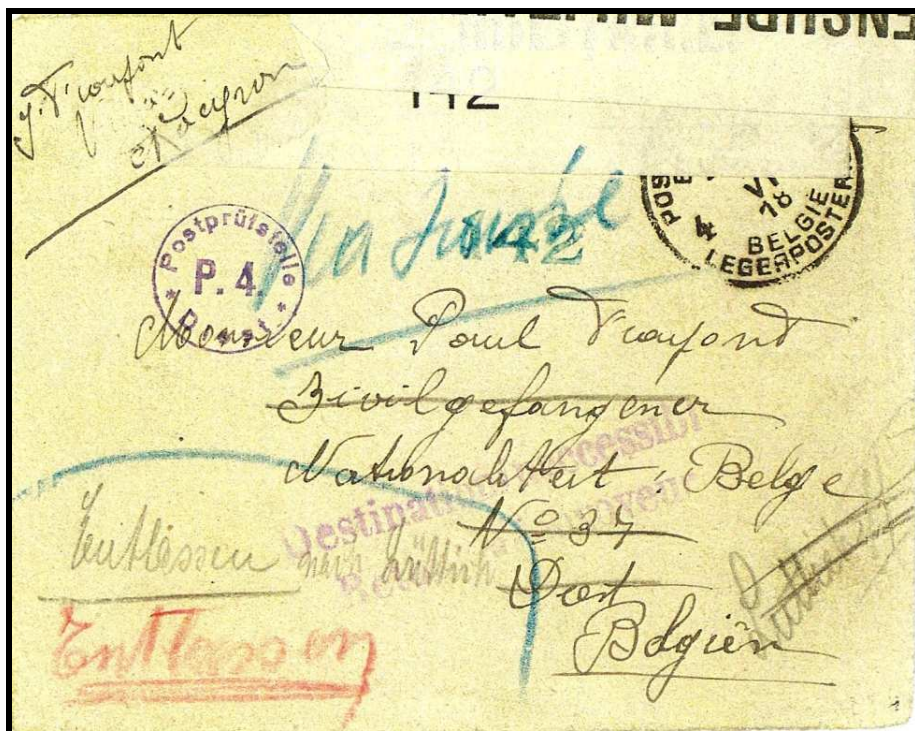


Figure 1 : Recto de l'enveloppe envoyée le 8 juin 1918 de VIVIEZ (F.) à destination de DIEST (B.).

Au recto on trouve :

- en haut à gauche : l'adresse de l'expéditeur, J. Fraipont à VIVIEZ – Aveyron,
- en dessous : cachet violet simple cercle « **Postprüfstelle / P 4 / * DIEST *** » (bureau de censure P4 de DIEST),
- en dessous, au crayon noir : « *Entlassen nach Lüttich* » (libéré vers LIEGE),
- en dessous, au crayon rouge : « *Entlassen* » (libéré),
- au centre, en haut : 2 bandes de fermeture de la censure militaire belge. Le n° 142 est recouvert par le n° 146,
- un cachet vert n° 142,
- une inscription manuscrite au crayon bleu : « *via Suisse* »,
- l'adresse annulée du destinataire : « *Monsieur Paul Fraipont, Zivilgefangener (prisonnier civil), Nationaliteit : Belge, N° 37, Diest, Belgien* »,
- au centre, en bas : une griffe violette sur 2 lignes : « *Destination inaccessible / Retour à l'envoyeur* »,
- à droite, en haut : cachet noir simple cercle des postes militaires belges n°4 du 8 juin 1918,
- en bas à droite, au crayon noir : « *Lüttich* » (sans tréma).

Au verso l'on voit :

- en haut : une bande de fermeture de la censure militaire belge n° 146 recouvrant une bande de fermeture n° 142,
- un texte manuscrit au crayon noir, en partie recouvert par la bande de fermeture n° 146 : « *en liberté, est à présent à LIEGE (Belgique occupée)* »,
- en bas : une étiquette violette encadrée et paraphée « **Retour à l'expéditeur.** / Pays d'origine ne participe pas au service de la poste aux lettres pour la Belgique occupée. ».

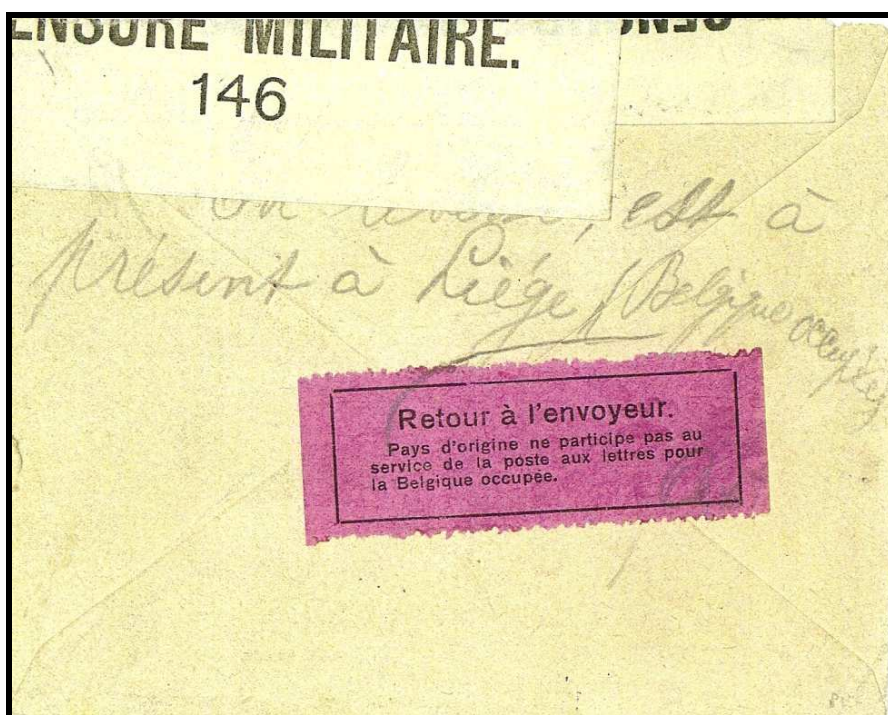


Figure 2 : Verso de l'enveloppe envoyée le 8 juin 1918 de VIVIEZ (F.) à destination de DIEST (B.).

Le parcours de la lettre

L'expéditeur, un certain J. Fraipont écrit, en franchise de port, de la localité de VIVIEZ en Aveyron (F.) à un membre de sa famille « *Monsieur Paul Fraipont, Zivilgefangener (prisonnier civil), Nationaliteit : Belge, N° 37, Diest, Belgien* ». La lettre arrive au bureau de censure de la poste militaire belge (P.M.B. 4), le 8 juin 1918. Celui-ci est situé à CALAIS (F.) ou environs.

Après lecture du document, le censeur belge appose son numéro, le « 142 », de couleur verte ; il paraphé l'enveloppe et un employé subalterne colle la bande de censure correspondant au numéro du censeur.

Puis, probablement, le bureau d'échange international d'UTRECHT achemine l'envoi à la prison de DIEST. L'enveloppe y reçoit alors de multiples mentions comme le cachet du censeur de la prison, ainsi que les mots manuscrits : « *Entlassen nach Lüttich* », « *Entlassen* » et « ~~Lüttich~~ ».

Au dos de l'enveloppe, un texte manuscrit, peut-être écrit par un co-détenu indique « *En liberté, est à présent à LIEGE* ». J. Fraipont, notre prisonnier est libéré quand la lettre, qui lui est adressée, arrive à la prison de DIEST.

L'administration allemande interdit à un prisonnier libéré de recevoir du courrier militaire belge.

Dès lors le bureau d'échange, probablement celui d'UTRECHT, appose sur le devant de l'enveloppe une griffe violette « *Destination inaccessible / retour à l'envoyeur* » et colle au dos de celle-ci une étiquette violette encadrée et paraphée « **Retour à l'envoyeur. / Pays d'origine ne participe pas au service de la poste aux lettres pour la Belgique occupée** ».

Puis la lettre arrive, pour la deuxième fois, au bureau de censure de CALAIS (F.) ou environs. Cette fois, c'est la bande de censure n°146 qui est collée sur la bande n° 142.

Notre document a été censuré au départ et au retour. Une double censure, côté belge, est une rareté.

L'inscription manuscrite bleue sur le devant de l'enveloppe indiquant « *via Suisse* » pourrait révéler une seconde tentative de faire parvenir la lettre à Paul Fraipont.

Les Fraipont et la « Vieille - Montagne »

Notre prisonnier Paul Fraipont est ingénieur en chef de l'usine Baelen-Wezel créée en 1837 le long du canal de Campine. Celle-ci traite des minerais non-ferreux en provenance de Suède; l'usine produit du zinc, du plomb et de l'argent. Elle fait partie de la "Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne".

Cette société, après la découverte de gisements de minerais de zinc en France, acquiert en 1871 l'usine de VIVIEZ, dans l'Aveyron (F.).

En 1916, la « Vieille-Montagne » refuse de travailler pour l'occupant.



Figure 3 : Lettre à en-tête de l'usine Baelen-Wezel utilisée pendant l'occupation allemande de l'usine.(collection G. Ludwig).

Nous reproduisons intégralement le texte de R. Brion et J.L. Moreau : « *en septembre 1916, refus de la Vieille-Montagne de fabriquer de l'acide concentré dans son usine de BAELEN, les allemands laquisitionnent. Pour ne pas travailler sous l'autorité de l'occupant, une cinquantaine de travailleurs de cette usine réussissent quelques semaines plus tard à franchir le fil électrifié que les allemands ont tendu le long de la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas. Ils gagnent ensuite la France et sont incorporés au personnel de la Vieille-Montagne à VIVIEZ.*

Ballefroid, le directeur de BAELEN, et l'ingénieur en chef des fabrications Fraipont sont déportés en Allemagne pour avoir refusé des donner des renseignements techniques à l'autorité. ».

Le camp de Diest, son histoire

DIEST est une ville belge de l'ancienne province de Brabant, située à 57 km de BRUXELLES. Au mois de mars 1918, sa forteresse est transformée par les autorités allemandes en camp pour prisonniers civils. Celles-ci y enferment, surtout, les jeunes gens capturés dans leurs tentatives de franchir la frontière néerlandaise et des prisonniers venus des camps surpeuplés de SENNE et d'HOLZMINDEN en Allemagne.

Au mois de mars 1918, il y avait 297 prisonniers et au mois d'octobre 1918, 827 prisonniers y sont recensés.

Un grave problème linguistique au sein du camp a comme conséquence d'interrompre toute correspondance dès le mois d'août 1918. La censure postale est sévère, des cartes et des lettres pré-imprimées sont utilisées. Deux cachets de censure sont connus.

Les Fraipont, une famille liégeoise

Edouard (Paul) Fraipont, le prisonnier, est né à LIÈGE le 12 octobre 1861 et il y décède le 27 décembre 1941 à l'âge de 80 ans.

Son père Renier Fraipont est né à HENRI-CHAPELLE en 1828 et décède en 1905. Il avait épousé Marie-Louise Collin (1833-1920). Quatre enfants naissent de ce mariage : Emile, Julien, Joseph et le futur prisonnier Edouard (Paul) Fraipont qui épouse en 1887 Marguerite Ernst (1858-1959).

Trois enfants naissent de cette union : Ulric (1888-1942), Fernande, née en 1889 et Paul Fraipont (1890-1941). Celui-ci épouse en 1919, à VIVIEZ (F), une certaine Claire Spoo qui lui donne deux enfants : Marguerite et Maurice.

Conclusion.

L'administration allemande interdit à un prisonnier libéré, ici un détenu civil de la prison de Diest, de recevoir du courrier militaire belge.

En conséquence, Edouard (Paul) Fraipont, l'ingénieur en chef de l'usine BAELEN, n'a pu recevoir, au mois de juin 1918, la lettre en provenance de VIVIEZ dans l'Aveyron.

Nous remercions les nombreux philatélistes marcophiles qui se sont associés à nos recherches.

Bibliographie

Office Central belge pour les prisonniers de guerre, quatrième et dernier rapport, BRUXELLES, 1924.

R. BRION ET J.-L. MOREAU : *De la mine à Mars, la genèse d'Umicore, TIELT, Lannoo, 2006, p. 471.*